

CCAG TRAVAUX 2021/2009

Progrès, nouveautés

Objectifs

- Maîtriser les évolutions apportées par le nouveau CCAG
- Optimiser votre gestion contractuelle grâce à ces nouveaux outils
- Préserver vos intérêts lors de chaque phase cruciale de votre contrat

Public et prérequis

- 2 ans d'expérience en tant que conducteur de travaux et/ou en service études ou jeune ingénieur ou 5 ans d'expérience en tant que chef de chantier
- 1 an d'expérience en tant que gestionnaire administratif et financier des marchés publics ou responsable administratif et financier des marchés publics

Durée

1 journée - 7 heures

Tarif

395€ HT par personne
1550€ HT forfait groupe/intra

Dates

Nous consulter

Lieux

Inter ou intra entreprise

Modalités d'accès

Selon la prochaine date de formation prévue (voir calendrier) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande

Méthodes pédagogiques

- Diaporama : support de la formation
- Partage d'expériences et de questionnements

PROGRAMME DE LA FORMATION

Droits et obligations des principaux acteurs

- Rôle et missions du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des entreprises
- Les obligations spécifiques du Maître d'œuvre, gérer ses carences- mission EXE ou VISA
- Le contrôleur technique
- Le coordonnateur SPS
- Obligation de définir les missions de tous les intervenants
- Modalités de paiement des cotraitants solidaires, solidarité du mandataire dans un groupement conjoint
- Sous-traitance : garanties, déclaration, obligation de remettre le contrat au MO s'il le demande
- Evolution de la réglementation dans les domaines de la sécurité et du droit du travail : avenant

Documents du marché

Documents en marché public

- Différents documents, ordre de priorité, le mémoire technique devenu contractuel
- Le CCAG Travaux 2021, le régime des dérogations, les clauses essentielles

Clauses financières

- Forfait – les cas de sortie d'un marché forfaitaire
- Prix unitaires
- « y compris toutes sujétions » ce que cela signifie réellement – nouveau : modification de la législation ou de la réglementation (notamment pandémie)
- Actualisation – révision : nouveautés
- Avances : nouvelles dispositions pour les PME
- Retenue de garantie

Exécution du contrat

- Démarrage des travaux
 - Notification, ordre de service de démarrage
 - Période de préparation, les délais, le calendrier d'exécution, les intempéries
- La prise en compte des dispositions du décret DT-DICT : piquetage spécial, clauses techniques et financières, points d'arrêts
- Les ordres de services – notifiés par le MOE ou le MO réserves – nouvelles possibilités de refus, suspension possible du délai, accord du MO si modification des prestations et/ou des délais
- Les constatations contradictoires- les constats
 - Objet des constats – points d'arrêt/points critiques
 - Utilité des constats dans d'autres circonstances
- Délais et pénalités de retard, plafonnées et après mise en demeure
- Motifs de prolongation du délai contractuel

Suite du programme au verso

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Merci de contacter la référente handicap Forma TP Normandie au 02 35 61 02 71

CCAG TRAVAUX 2021/2009

Progrès, nouveautés

Objectifs

- Maîtriser les évolutions apportées par le nouveau CCAG
- Optimiser votre gestion contractuelle grâce à ces nouveaux outils
- Préserver vos intérêts lors de chaque phase cruciale de votre contrat

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modifications du contrat

- Les avenants-négociation, accord des parties, qualité des signataires
- Les pièges à éviter – prix nouveaux, travaux supplémentaires ou modificatifs : nouvelles dispositions cas du changement de la législation ou de la réglementation applicable

Païement des prestations

En marché public

- Les demandes de paiement
- Paiement des approvisionnements par défaut
- Délais de paiement en marché public
- Intérêts moratoires, nouvelles règles

Réception des garanties

- Obtenir la réception de ces ouvrages- les conséquences
- La réception en marché public
- DOE et DIUO : nouveautés 2021
- Les garanties – les assurances obligatoires dans certains cas : information du titulaire élargie en matière d'assurance
- Solde du marché

Mise à jour décembre 2023